



## Division des Examens et Concours

DIEC/14-651-1551 du 24/11/2014

### **TRAVAUX PERSONNELS ENCADRES AU BACCALAURÉAT GENERAL SESSION 2015**

Référence : Note de service n° 2005-174 du 2 novembre 2005 publiée au BO n° 41 du 10 novembre 2005 pages 2175 à 2179

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme RIPERTO – Tel : 04-42-91-71-83 - Fax 04.42.91.75.02  
Mme LAURENT – Tel : 04-42-91-71-87

Cette épreuve concerne tous les élèves des classes de première des séries générales. Seuls les points supérieurs à la moyenne de 10/20, affectés du coefficient 2, sont comptabilisés dans le calcul de la note globale comptant pour l'obtention du baccalauréat.

#### **1- Organisation de l'épreuve**

Il appartient à chaque chef d'établissement concerné d'organiser l'épreuve dans le cadre du lycée en se conformant aux instructions ministérielles.

##### **1.1– Nomination et convocation des professeurs examinateurs**

Les propositions de nomination des professeurs examinateurs devront m'être adressées pour visa **le 19 décembre 2014 au plus tard** sous le présent timbre : DIEC 3.02 – TPE – en remplissant le tableau annexé à la présente note de service : tableau de nomination des professeurs chargés de l'évaluation des TPE (*annexe n°1*)

De même il vous appartient de proposer le nom du professeur chargé de participer aux travaux de la commission académique d'harmonisation de la notation.

Sur cette base sous établirez les convocations individuelles selon le modèle publié en *annexe n°2*. Ce n'est que dans l'hypothèse où le nombre d'enseignants évaluateurs de l'établissement est insuffisant que vous pourrez procéder à des échanges de professeurs entre plusieurs établissements, notamment d'un même bassin. Dans ce cas, exceptionnel, j'établirai les convocations des professeurs en fonction des éléments que vous m'adresserez (nom du professeur, discipline, établissement d'exercice). Je convoquerai également le professeur que vous me proposerez pour être membre de la commission académique d'harmonisation.

##### **1.2– Convocation des candidats**

Il vous appartiendra de procéder aux affectations des différents groupes de candidats auprès de chaque binôme d'examineurs composé également par vos soins.

## 2- Evaluation des candidats

L'évaluation doit intervenir **avant le 17 avril 2015**, à une ou plusieurs dates arrêtées par vos soins. Le calendrier de l'évaluation doit être transmis au rectorat DIEC 3.02 pour le 19 décembre 2014.

A l'issue de l'évaluation les fiches individuelles de notation préalablement renseignées par les professeurs ayant encadré le TPE (*dont modèle joint en annexe n°3*) devront être remplies par le binôme d'évaluateurs. La note sur 20 doit être exprimée **en nombre entier** et doit correspondre à celle reportée sur le bordereau informatique de notation.

La commission d'évaluation établira également un procès-verbal de la tenue de l'épreuve, signé par le chef d'établissement.

Les notes proposées par chaque commission d'évaluation des lycées seront saisies par internet au plus tard le 12 mai 2015. Les bordereaux informatiques de notation vous seront adressés début mars sous pli séparé.

### Absence des candidats :

L'éventualité d'une absence justifiée d'élèves lors de l'épreuve doit être prévue dans l'organisation des TPE. Lorsque l'absence de l'élève est de courte durée, il est vivement souhaitable qu'il puisse soutenir son TPE, au besoin individuellement, à son retour dans l'établissement. Si cela s'avère impossible à organiser, une note sur 20 lui sera attribuée au titre du TPE à partir de la proposition de note faite par les professeurs qui ont encadré le TPE et de l'évaluation de la production elle-même.

## 3- Commission académique d'harmonisation

Les listes et statistiques destinées à permettre l'harmonisation des notes seront établies par mes soins à partir du fichier académique des notes pour être mises à disposition de la commission d'harmonisation de la notation.

Le bordereau informatique de notation et les fiches individuelles de notation seront apportés par chaque professeur membre de la commission académique d'harmonisation des notes qui se réunira **le mercredi 3 juin 2015 à 14h au lycée Fourcade à Gardanne**. A l'issue de la réunion d'harmonisation les notes modifiées seront saisies par le rectorat DIEC 3.02.

## 4- Nature juridique du TPE

Fin juin 2015, la production pourra être récupérée par les élèves selon les modalités que vous fixerez localement. La note synthétique individuelle est assimilée à une copie d'examen. Elle est donc conservée deux ans (une année après la publication des résultats définitifs de la session d'examen).

La fiche individuelle de notation est un document administratif. Elle doit être conservée par l'établissement.

## 5- Indemnités

Pour me permettre d'ouvrir droit et de valider dans l'application IMAG'IN les indemnités de vacances dues aux intervenants, vous m'adresserez à l'issue de l'évaluation et au plus tard le 15 mai 2015, un tableau recensant pour chaque professeur interrogateur le nombre de candidats interrogés (*annexe n°4*)

## 6- Calendrier

➤ 19 décembre 2014 : Transmission à la DIEC 3.02 du tableau des propositions de nomination des professeurs examinateurs et du calendrier de l'évaluation.

- Début mars envoi aux établissements des bordereaux informatiques de notation
- Vendredi 17 avril 2015 : Fin de l'évaluation
- Mardi 12 mai 2015 : Fin de saisie des notes dans LOTANET. Le serveur sera ouvert à partir de début mars.
- Vendredi 15 mai 2015: Transmission à la DIEC 3.02 du tableau recensant, par professeur, le nombre de candidats évalués.
- Mardi 26 mai 2015 : Edition des statistiques par le Rectorat Aix-Marseille
- Mercredi 3 juin 2015 à 14 heures : Réunion de la commission académique d'harmonisation au lycée Fourcade à Gardanne
- Mi-juin 2015 : Saisie des notes modifiées par la DIEC 3.02

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Patrick ARNAUD, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille*

**TRAVAUX PERSONNELS ENCADRES****SESSION 2015****Tableau de nomination des professeurs chargés de l'évaluation et date(s) des épreuves**

ETABLISSEMENT :

**DATE(S) DE L'EPREUVE** : à indiquer *obligatoirement*.....

Sur proposition du chef d'établissement, le recteur de l'académie d'Aix-Marseille nomme les professeurs examinateurs suivants, membres de la commission d'évaluation des TPE.

Nom – Prénom	Grade	Discipline	Etablissement d'exercice (*)

(\*)à préciser lorsque vous procéderez exceptionnellement à des échanges de professeurs avec d'autres établissements

Nom du professeur proposé pour être membre de la commission académique d'harmonisation

M. Mme .....

Fait à ..... le .....

Le chef d'établissement  
(signature et cachet de l'établissement)

Visa du rectorat Aix-Marseille DIEC 3.02

**Ce document doit être renvoyé rempli au rectorat DIEC 3.02 – TPE pour le 19 décembre 2014 au plus tard par courrier, par fax 04 42 91 75 02, par mel : liliane.laurent@ac-aix-marseille.fr**

**MODELE DE CONVOCATION**

Le chef d'établissement  
Proviseur du lycée

A

M Mme  
Lycée

A le

**Objet** : **Evaluation des travaux personnels encadrés** – baccalauréat général

**Référence** : *Note de service ministérielle n°2005-174 du 2 novembre 2005 publiée au BOEN n°41 du 10 novembre 2005 pages 2175 à 2179*

Conformément à ma proposition, vous avez été désignée par décision rectorale en qualité de membre de la commission d'évaluation des TPE du baccalauréat général.

Je vous prie de bien vouloir assurer les fonctions d'examineur de l'épreuve de travaux personnels encadrés qui se déroulera le(s)

.....

Il vous appartient de vous conformer aux instructions ministérielles visées en référence, de renseigner *l'annexe n° 3* et de saisir les notes attribuées aux candidats dans l'application LOTANET avant le 12 mai 2015.

Le chef d'établissement

**EPREUVE ANTICIPEE DE TRAVAUX PERSONNELS ENCADRES**  
**BACCALAUREAT GENERAL SERIE .....**

**Fiche individuelle de notation**

CANDIDAT	ETABLISSEMENT
Nom :	<i>Cachet de l'établissement</i>
Prénom :	
Date de naissance :	
<b>THEME ET SUJET DU TPE :</b>	
<b>Disciplines concernées :</b>	

<b><u>1<sup>ère</sup> PARTIE : Démarche personnelle et investissement du candidat au cours de l'élaboration du TPE</u></b>	
<i>Appréciations détaillées :</i>	
<b>Points attribués :</b>	<b>/ 8</b>
<b><u>2<sup>ème</sup> PARTIE : Réponse à la problématique (<i>production finale et note synthétique</i>)</u></b>	
<i>Appréciations :</i>	
<b>Points attribués :</b>	<b>/ 6</b>
<b><u>3<sup>ème</sup> PARTIE : Présentation orale du projet</u></b>	
<i>Appréciations :</i>	
<b>Points attribués :</b>	<b>/ 6</b>

<b>Proposition de note arrêtée par les examinateurs :</b>	<b>/ 20</b>
---	-------------

Date, noms et signature des examinateurs

Date, noms et signatures des professeurs  
ayant encadré le TPE

<b>Note arrêtée par la commission d'harmonisation :</b>	<b>/ 20</b>
---	-------------

DIEC 3.02  
Mme LAURENT  
Tél : 04 42 91 71 87

Etablissement :

**RECENSEMENT DES PROFESSEURS EVALUATEURS  
DE L'EPREUVE DE TRAVAUX PERSONNELS ENCADRES**

Nom, Prénom des professeurs	Nombre de candidats évalués

Fait à

Le

Signature du chef d'établissement

**Ce document doit être renvoyé rempli au rectorat DIEC 3.02 – TPE pour le vendredi 15 mai 2015 au plus tard  
par courrier, par fax 04 42 91 75 02, par mel : liliane.laurent@ac-aix-marseille.fr**